

**Procès-verbal**  
**Assemblée générale ordinaire**  
**Jeudi 2 juin 2022 à 14h**  
(salle F.-Martin, rue de la Vallée 3, 1204 Genève)

Membres présents : 93 membres.

Membres excusés : 74 membres excusés.

## **A l'ordre du jour :**

### **1. Communications et approbation de l'ordre du jour.**

M. Samuel Cornuz, président, salue les membres présents et informe que 74 membres se sont excusés, la liste complète est annexée au présent PV. Il explique que cette Assemblée générale a lieu en juin à cause de la pandémie qui nous a empêchés de l'organiser en mars comme initialement prévu. Il se réjouit que cette Assemblée générale puisse être tenue en présentiel et annonce que M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat chargé de la cohésion sociale, présentera à l'issue de cette Assemblée générale statutaire les grandes lignes de sa politique en faveur des personnes du 3e, voire du 4e âge. En fin d'après-midi, une collation préparée par la maison Pro vous sera offerte comme d'habitude au foyer.

Le président informe qu'au point 4 de l'ordre du jour, il faut ajouter, en plus des approbations des rapports ainsi que du vote des comptes 2021 et du budget 2022, la décharge au Comité et la fixation de la cotisation pour l'exercice 2022. Moyennant ces ajouts, l'ordre du jour de cette Assemblée générale du 2 juin 2022 est accepté à l'unanimité des membres présents. Les scrutatrices sont désignés en les personnes de Mmes Myrtha Copin et Katharina Strub. De plus, c'est M. Huong Do Duc qui se déplacera dans la salle pour donner un micro aux membres qui demanderont la parole.

### **2. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 5 octobre 2021.**

Le président rappelle que ce PV a pu être consulté sur le site de l'APEGE et que les membres qui le désiraient ont pu sur demande en obtenir un exemplaire « papier ». Aucune remarque n'étant formulée sur le PV de l'AG du 5 octobre 2021, il est accepté à l'unanimité des membres présents.

### **3. Présentation des rapports d'activité**

#### **3.1. Rapport du président.**

Le président lit son rapport annuel qui est reproduit sur le site de l'APEGE et annexé au présent PV.

#### **3.2. Rapport de la trésorière**

Mme Annie Corsini, trésorière, commente les comptes 2021 et le budget 2022, lequel présente un déficit de 21250 CHF qui n'est pas problématique vu l'état des comptes de l'APEGE. Les comptes 2021 et le budget 2022 sont annexés au présent PV.

En réponse à une question d'un membre présent dans la salle, la trésorière précise que l'APEGE paie des impôts vu qu'elle ne peut être considérée par le fisc comme une association d'intérêt public qui n'est pas soumise à l'impôt.

### **3.3. Rapport des responsables des activités de « Culture et Loisirs » (C+L)**

M. Robert Gurny commente le rapport préparé par M. Yves Delieutraz et lui-même présenté sur PowerPoint. Il résume les diverses activités mises sur pied par les membres du groupe C+L qu'il tient à remercier pour leur travail bénévole ainsi que les deux secrétaires, Mme Louise Grob et M. Jean-Marie Mellana, qui assurent à temps partiel la gestion administrative des activités de C+L. Il informe que l'APEGE a cherché des solutions susceptibles d'aider les membres qui ne sont pas à l'aise avec l'informatique en leur proposant trois types d'aide pratique, résumées dans un flyer d'information envoyé récemment à tous les membres.

### **3.4 Rapport des vérificatrices des comptes**

Le président informe que c'est Mme Maria-Luise Causin, suppléante, qui a remplacé Mme Georgette Pugin, pour vérifier les comptes 2021 avec Mme Monique Humbert, laquelle lit le rapport des vérificateurs des comptes, annexé au présent PV. Il précise que Mme Georgette Pugin, pour des raisons personnelles, a demandé à être remplacée pour cette tâche.

## **4. Discussion et approbation des rapports qui précèdent.**

Avant de passer au vote des rapports susmentionnés, le président demande s'il y a des questions de la part des membres présents.

- Un membre demande pourquoi l'APEGE ne fait pas appel à une fiduciaire pour vérifier les comptes. La trésorière lui répond que, selon la loi en vigueur, les associations qui ont un chiffre d'affaires inférieur à un demi-million ne sont pas tenues de recourir aux services d'une fiduciaire.
- Un membre demande pourquoi la CPEG n'a pas indexé les rentes depuis de nombreuses années et si l'APEGE a tenté d'obtenir un résultat concret en vue d'une amélioration des rentes, notamment en raison de l'inflation actuelle – et à venir - qui pose problème. Le président lui répond que la CPEG peut, à bien plaisir et en fonction de sa capacité financière, décider d'une augmentation des rentes, l'APEGE est intervenue plusieurs fois auprès de la CPEG sur ce point, sans réponse positive à ce jour. Mme Valérie Laemmel-Juillard, représentante des pensionnés au comité de la CPEG, intervient en informant que la question est débattue actuellement au sein du comité de la CPEG et qu'une solution devrait être proposée prochainement, sous une forme encore à définir.

Aucune autre question n'étant posée, le président passe au vote des différents rapports susmentionnés qui sont tous acceptés à l'unanimité des membres présents. C'est à l'unanimité des membres présents que l'assemblée vote les comptes 2021 et le budget 2021, en donnant décharge au Comité.

Le président informe l'assemblée que le Comité propose de maintenir la cotisation à 15 Fr. pour l'année 2022, au vu des dépenses supplémentaires prévues. Le montant de la cotisation fixée à 15 Fr. pour l'année 2022 est voté à l'unanimité des membres présents, avec une abstention.

## **5. Proposition et vote d'une modification statutaire de l'article 19.**

Le président informe que la question des dépenses extraordinaires et/ou imprévues s'est posée lorsqu'il a été proposé au Comité de verser un don de 5000 CHF à l'association « Partage ». Même si statutairement le Comité en a les compétences, il a semblé préférable de préciser dans les statuts le montant maximum pour des dépenses imprévues que le Comité peut engager. L'article 19, nouvelle teneur, est la suivante : « *Le Comité a pour mission de : - gérer les biens de l'Association, notamment en prenant des décisions sur des dépenses imprévues allant jusqu'à 10'000 CHF au plus et en approuvant les comptes ainsi que le budget à soumettre ensuite à l'Assemblée générale* ».

Soumise au vote, cette modification est acceptée à l'unanimité des membres présents avec deux abstentions.

## **6. Election du Comité et du Bureau de l'APEGE (législature 2022-2024)**

Le président informe qu'il y a 16 membres qui ont fait acte de candidature pour le Comité et 5 d'entre eux se proposent pour faire partie du Bureau, M Martial Curchod ayant dû renoncer à se présenter pour des raisons de santé. Il y a donc deux places vacantes au Comité et une au Bureau, il rappelle qu'une association comme la nôtre a besoin régulièrement de nouvelles forces de travail, pour remplacer celles et ceux qui partent, ceci est d'autant plus vrai que nous sommes tous et toutes des personnes âgées ! Il précise que des membres peuvent participer au Comité comme observateur-trice avant d'être élu.es lors de la prochaine Assemblée générale. La liste des membres du Comité et au Bureau, annexée au présent PV, est soumise à un vote compact, et l'Assemblée élit tous les membres proposés pour le Comité et le Bureau, à l'unanimité des membres présents.

### **7. Election de deux vérificateur/trices des comptes et de deux suppléants.**

Sont élu.es comme vérificateur/trices des comptes Mme Monique Humbert et M. Giancarlo Mancini, et comme suppléants : MM Werner Zimmermann et Dominique Blanc, à l'unanimité des membres présents.

### **8. Divers.**

Un membre a demandé de pouvoir prendre la parole à propos de la prochaine votation sur AVS 21. Il propose aux membres de l'APEGE de voter non sur cette nouvelle loi de la prévoyance sociale qui prévoit l'augmentation de l'âge de la retraite à 65 ans pour les femmes. Il précise qu'il trouve injuste que ce soient les femmes, dont les salaires sont globalement toujours inférieurs à ceux des hommes, qui fassent les frais de cette révision de loi qui sera proposée au vote des citoyens suisses.

L'Assemblée générale statutaire se termine à 15h10, avec 10 minutes de retard, pour laisser la place à l'exposé de M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat, chargé de la cohésion sociale.

PV : Yves Delieutraz, secrétaire

### **Annexes :**

1. Rapport annuel du président.
2. Rapport des vérificatrices des comptes.